

## Les artistes du spectacle vivant

**Les artistes du spectacle vivant conçoivent ou interprètent en public, ou dans le cadre d'un processus de recherche artistique, une œuvre littéraire, musicale, chorégraphique, de cirque, de rue...**

- **Les métiers du théâtre** : metteur en scène, dramaturge, comédien, marionnettiste, conteur, imitateur...
- **Les métiers de la danse** : chorégraphe, maître de ballet, danseur, assistant du chorégraphe, notateur...
- **Les métiers de la musique** : chef d'orchestre, chef de chant, musicien instrumentiste/chanteur, arrangeur, disc-jockey...
- **Les métiers des arts du cirque et des arts visuels** : metteur en piste, artiste de cirque, illusionniste...

Ces métiers nécessitent des compétences pointues qui s'acquièrent en formation spécialisée.

Le secteur emploie près de 128 000 artistes, embauchés en tant que salariés, le plus fréquemment salariés le temps du projet (CDD, « les intermittents »). Les carrières sont donc assez incertaines. Les artistes sont recrutés par casting ou audition, ou sollicités par des directeurs artistiques.

*Types d'employeurs* : compagnies, salles de spectacle (théâtres, opéras, salles de concert, auditorium, cabarets, music-hall...), orchestres, festivals, cirques, producteurs, tourneurs, casinos, parcs de loisirs...

*Profil* : créativité, intérêt pour l'art et la culture, goût du travail en équipe, autonomie et sens de l'initiative.

*Conditions* : horaires et revenus irréguliers, nombreux déplacements, cadres de travail diversifiés.

Les artistes du spectacle vivant peuvent être amenés à développer une activité d'enseignement. Dans ce cas, des formations spécifiques sont requises.

► **Pour en savoir plus, consulter les sites de la CPNEF-SV, de Certif Info et de l'Onisep.**

Novembre 2015

## Les formations artistiques

### Enseignement public

➤ **Masters, doctorats** – Niveau I  
Ex. : master danse ; doctorat esthétique, sciences et technologie des arts, master musique spécialité composition et interprétation musicale...

Prérequis variables  
*Universités, conservatoires*

➤ **Licences, licences professionnelles**  
Niveau II

Ex. : licence pro métiers de la scène lyrique, licence études théâtrales ...

Prérequis variables

*Universités*

➤ **Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de comédien, danseur, artiste de cirque ou musicien** (se prépare simultanément avec une licence professionnelle) – Niveau II

Prérequis :

- Être titulaire d'un diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle d'enseignement professionnel initial, ou d'un parcours artistique d'une durée d'au moins 1 an (variable selon les disciplines)

*Pôles d'enseignement supérieurs, conservatoires nationaux supérieurs, écoles supérieures, en partenariat avec une université.*

➤ **Diplôme universitaire spécialité musicien intervenant (DUMI)** – Niveau III

Prérequis :

- Être titulaire du Bac  
- 2 ans d'expérience professionnelle ou d'études supérieures

*Centres de formation de musiciens intervenants (CFMI)*

### Enseignement privé

➤ **Titres professionnels**  
Niveaux variables

Prérequis variables.

*Ecoles privées.*

*Il existe des Centres de formation des apprentis (CFA) dans certaines disciplines.*

## Les formations à l'enseignement

➤ **Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur (CA) d'art dramatique, danseur, de musique** - Niveau II  
Prérequis  
Justifier d'un parcours d'artiste ou d'une formation d'artiste

➤ **Diplôme d'état de professeur (DE) d'art dramatique, danseur, musicien, d'artiste de cirque** - Niveau III

L'obtention du DE peut être couplée avec le DNSP/Licence

Prérequis :

- Justifier d'un parcours professionnel d'artiste confirmé
- Selon les disciplines, être titulaire d'un examen de fin de 3<sup>ème</sup> cycle préprofessionnel (exemple pour la danse : examen d'aptitude technique...).

**Le DE est obligatoire pour enseigner la danse classique, contemporaine et jazz.**

*Pôles d'enseignement supérieurs, Conservatoires nationaux supérieurs, CEFEDM, Centre national de la danse, écoles privées...*

Formation professionnelle initiale

Bac ou équivalent

### Enseignement public de la culture

### Enseignement privé

#### 3<sup>ème</sup> cycle

> Certificat d'études théâtrales (CET),  
Certificat d'études musicales (CEM),  
Certificat d'études chorégraphique (CED)

Prérequis : brevet 2<sup>ème</sup> cycle

#### 3<sup>ème</sup> cycle d'enseignement professionnel initial

> Diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP)  
> Diplôme d'études chorégraphiques (DEC)  
Diplôme d'études musicales (DEM)  
Diplôme d'études théâtrales (DET)

Prérequis : brevet 2<sup>ème</sup> cycle + examen

*Cours individuels ou collectifs, ateliers proposés par des écoles privées ou des professeurs particuliers.*

2<sup>ème</sup> cycle, dès 11 ans > examen pour l'obtention du brevet de 2<sup>ème</sup> cycle  
*Classes à horaire aménagé > du CE2 à la terminale, selon les disciplines*

1<sup>er</sup> cycle, dès 8 ans > examen en fin de 1<sup>er</sup> cycle – Durée : de 3 à 5 ans.

*Conservatoires à rayonnement communal, départemental ou régional*

Pratique amateur

Pour les arts du cirque : la formation préprofessionnelle est mise en place par les écoles relevant du Ministère de la jeunesse et des sports, et/ou agréées par la Fédération française des écoles de cirque (FFEC).

Des écoles et cours privés existent également.